



Le 12 novembre 2010

Madame Christine St-Pierre  
Ministre  
Ministère de la Culture, des Communications  
et des Conditions féminines

Madame la Ministre,

Objet : Consultation générale et auditions publiques sur le projet de loi n<sup>o</sup> 82, *Loi sur le patrimoine culturel*

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Abitibi-Témiscamingue avait présenté un mémoire dans le cadre de la consultation publique pour une révision de la *Loi sur les biens culturels* « *Un regard neuf sur le patrimoine culturel* ». Ce mémoire était le fruit d'un exercice de consultation auprès de gestionnaires de biens patrimoniaux, d'Archéo 08 et d'experts œuvrant dans des domaines connexes au patrimoine.

À la lecture du projet de loi sur le patrimoine culturel, nous sommes ravis d'y retrouver certaines des préoccupations et recommandations adressées par la région. Nous saluons la nouvelle définition du patrimoine culturel qui englobe maintenant le patrimoine immatériel et les paysages culturels patrimoniaux. L'élargissement des possibilités pour les municipalités locales, les municipalités régionales de comté et les communautés métropolitaines en ce qui a trait à la désignation des paysages culturels patrimoniaux nous paraît une excellente avenue pour les milieux. Cet élargissement des pouvoirs va permettre l'identification et la citation des biens du patrimoine en fonction des valeurs et de l'histoire du milieu et reconnues par ce dernier.

Nous soulignons encore une fois cependant que ces nouveaux pouvoirs, confiés aux municipalités par le projet de loi, s'accompagnent aussi d'obligations nécessaires et donc exigent un savoir et une expertise qui ne sont pas toujours disponibles au sein des petites municipalités particulièrement. Ces municipalités sont souvent le berceau de notre région. Elles sont riches en patrimoines, mais n'ont pas les ressources pour répondre aux obligations telles que le diagnostic paysager ou le plan de conservation, pour ne nommer que ceux-là.

Conférence régionale des élus  
de l'Abitibi-Témiscamingue



170, avenue Principale, bureau 102  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4P7



Téléphone : 819.762.0774  
Télécopieur : 819.797.0960



cr@conferenceregionale.ca  
www.conferenceregionale.ca

C'est pourquoi nous avons formulé le souhait, dans notre mémoire, que le projet de loi permette la délégation des pouvoirs des municipalités aux MRC ou à des autorités régionales afin que cette structure, dotée de moyens plus importants, puisse s'attarder à mettre en valeur certains pans localisés de cette histoire. Nous trouvons désolant de ne pas voir une telle flexibilité dans le projet de loi.

Nous avons aussi proposé d'instaurer un fonds dédié aux petites municipalités pour la préservation, le développement et la mise en valeur du patrimoine. Nous souhaitons que le projet de loi s'accompagne de ressources financières appropriées, ce qui permettrait de répondre à cette préoccupation.

En terminant, permettez-nous de vous souligner que nous sommes heureux du travail accompli par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine en ce qui a trait à la révision de la *Loi sur le patrimoine culturel*. Malheureusement, nous ne pourrions participer aux consultations qui auront lieu prochainement. C'est toutefois avec intérêt que nous suivrons attentivement les travaux de la Commission de la Culture et de l'Éducation.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'accepter, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération distinguée.

Le président,



Ulrick Chérubin